

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

N° 2024/059

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

Objet : Motion présentée par l'AMF 43 - Projet loi de finances 2025

Madame le Maire expose au conseil municipal la motion de l'Association des Maires de la Haute-Loire relative au projet de loi de finances 2025 : les communes et les intercommunalités de la Haute-Loire refusent d'être des variables d'ajustement du gouvernement (motion jointe en annexe de la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, à 1 abstention (Brigitte ROCHE) et 21 voix pour :

- **APPROUVE** la motion de l'Association des Maires de la Haute-Loire relative au projet de loi de finances 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

